RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 40615
Numéro SIREN : 433 924 032
Nom ou dénomination : E.B.T.M.

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2013 sous le numéro de dépôt 4316

REQUETE

à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'ARRAS

LE REQUERANT : Monsieur Patrice Chrétien,
demeurant à HARNES, 127 Chemin Valois

Agissant en qualité de Président de la société E.B.T.M., Société par Actions Simplifiée, au capital de 500 000 Euros, dont le siège est à HARNES (62440) - 1 rue Jeanne d'Arc et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le numéro 433.924.032,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société E.B.T.M. clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Le commissaire aux comptes de la société, n'a pas pu établir son rapport au 30 juin 2013.

C'est pourquoi, en application de l'article L.227-9 du Code de Commerce, le requérant sollicite de pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire, expirant le 30 septembre 2013 à l'effet de réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Profond respect,



Patrice Chrétien

ORDONNANCE

RENDUE A LA REQUETE DE LA

SAS E B T M
1 RUE JEANNE D ARC
62440 HARNES

REFERENCES RCS: ***ARRAS 433924032 2000B40615***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Nous, ***Jean Claude MILOT*** Président du Tribunal de Commerce d'ARRAS, assisté de Monsieur le Greffier de ce Tribunal,

Vu la requête qui nous est adressée en vue de voir prolonger le délai légal de tenue de l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes sociaux du dernier exercice social de la société requérante,

Vu les dispositions du code de commerce,

PROROGEONS le délai de six mois prévu pour la réunion de la dite assemblée générale annuelle jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2013.

Taxons les frais et débours de greffe à la somme de 37.00 €

ARRAS,
Le - 8 AOUT 2012

Le Greffier
Jean Marc PARMENTIER

le Président
Jean Claude MILOT